

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 NOVEMBRE 2024

Procès-verbal

Présents :

Dominique BERTHIER - Anita BUFFETEAU - François BOUCROT - Fabienne GODEC - Annick GUEGUENIAT - Marie-Sophie LECOCQ - Maryse LEMAITRE - Patrice LOUIS - Edwige MATHIEU - Monique MATHIS - Monique MICARD-JULE - Nadine MOËNNER - Catherine NIVAULT - Bertrand ORAVEC - Philippe RENAUD - Michelle ROUX - Bernard ROYER - Nicole VERGNET.

Excusé :

Jean-Paul GACHIGNARD.

Ordre du jour :

- 1) Point sur les adhérents
- 2) Situation financière 2024
- 3) Cotisations 2025
- 4) Subventions versées par le CCR en 2025
- 5) Lancement de la réflexion sur les orientations à venir
- 6) Modification de l'article III-1-1 du Règlement Intérieur
- 7) Rapport intermédiaire des commissions
- 8) Questions diverses

1) Point sur les adhérents

A ce jour, le CCR compte 861 adhérents contre 855 à la fin de l'année 2023, soit une augmentation de 6 adhérents.

Depuis le 1er janvier dernier, nous dénombrons 67 nouvelles entrées et 61 départs.

2) Situation financière 2024

Les recettes seront proches de 58 300 €, montant équivalent à celui de 2023 hors subventions exceptionnelles, pour un total de dépenses évalué à ce jour aux alentours de 58 100 €.

En comparaison de l'année 2023, déduction faite des dépenses exceptionnelles liées au 40^{ème} anniversaire du CCR MAIF (6 500 €) et à la première partie de la construction du site internet (2 860 €), les dépenses seraient ainsi en hausse de 11 000 €.

Cette hausse provient en grande partie de l'augmentation des subventions versées au titre des activités individuelles pratiquées par nos adhérents (estimée à + 8 300 €). Elles connaissent cette année une augmentation supérieure à 30 % et retrouvent, en proportion du nombre d'adhérents et des dépenses du CCR MAIF, les niveaux atteints en 2019.

Le reste de la hausse (2 700 €) résulte des évolutions suivantes :

- hausse liée aux nouvelles activités de la commission Animation-Loisirs (plateforme multiservices « Emile's », soirée dansante, pétanque,...) et à une participation importante des adhérents à l'Assemblée générale (5 100 €),
- hausse des frais de fonctionnement liée au coût de maintenance du site internet et à l'annulation exceptionnelle d'un repas en 2023 (1 200 €),

Ces hausses sont en partie compensées par une baisse des subventions versées au titre des séjours avec hébergement. Leur niveau exceptionnellement bas en 2024 s'explique par le fait que seulement trois séjours ont pu être organisés cette année contre sept l'an passé (- 3 600 €).

En conclusion, l'excédent de 2024 est, à ce jour et en tenant compte des intérêts perçus sur notre Livret A, estimé aux alentours de 2 500 €. Il serait donc nettement inférieur à celui réalisé en 2023 (8 628 €) qui, de plus, supportait le coût de la construction du nouveau site internet (5 640 € dont la provision pour 2024).

3) Cotisations et subventions 2025

Le Conseil d'Administration décide majoritairement (13 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions) de maintenir, pour la 15ème année consécutive, la cotisation annuelle 2025 à **27,00 €** par adhérent.

4) Subventions versées par le CCR en 2025

❖ Les pourcentages d'intervention :

Le conseil d'Administration décide que les pourcentages de prise en charge restent inchangés et s'établissent comme suit :

- a) 50 % du montant pour les activités culturelles et de loisirs faisant l'objet d'abonnements auprès d'organismes officiels et donc pratiquées de façon régulière par l'adhérent,
- b) 15 % du montant pour les séjours et week-end en France organisés par le CCR,
- c) 10 % du montant pour les séjours et voyages à l'étranger organisés par le CCR.

❖ Le plafond d'indemnisation :

Le Conseil d'Administration décide de maintenir à **90,00 €** par adhérent le plafond annuel de prise en charge concernant les activités de différentes natures (sport, culture, loisirs individuels, voyages).

❖ Exclusions :

Sont exclus :

- ✓ Les activités ou spectacles occasionnels,
- ✓ Les soins et cours dispensés par les professions médicales, paramédicales, ou d'esthétique,
- ✓ Les cotisations auprès d'autres associations,
- ✓ Les stages.

❖ L'envoi de chèques-culture :

Comme les années précédentes, les adhérents "*Hors Niort*" ayant plus de 6 mois d'adhésion au 31 décembre et à jour de leur cotisation au 15 janvier se verront attribuer un chèque culture d'une valeur de 20 € par foyer.

5) Lancement de la réflexion sur les orientations à venir

Bertrand ORAVEC annonce la mise en place du groupe de travail chargé de la réflexion sur les orientations du CCR à proposer pour les années à venir.

Le groupe de travail sera composé des membres du Bureau et des responsables de commission. L'animation est confiée à Bernard ROYER.

Il présentera ses conclusions au Conseil d'administration avant juin 2025.

6) Modification de l'article III-1-1 du Règlement Intérieur

Les administrateurs décident, à la majorité avec 3 abstentions que l'article III-1-1 du Règlement Intérieur du CCR est modifié comme suit :

« Les activités organisées par le CCR MAIF sont destinées à ses seuls adhérents tels que définis à l'article V des statuts.

A titre dérogatoire, les personnes non éligibles à la qualité d'adhérent ont la possibilité de s'inscrire à ces activités dans les conditions définies ci-après.

L'inscription de l'adhérent est effective à réception du bulletin d'inscription dûment complété et du paiement de la prestation ou de l'acompte demandé.

Si – à la clôture des inscriptions – le nombre de places est dépassé, il sera tenu compte de l'ordre chronologique d'arrivée des inscriptions.

En dernier ressort, le Conseil d'administration pourra procéder à un tirage au sort.

Le montant payé par l'adhérent non retenu lui sera alors intégralement remboursé. »

7) Rapport intermédiaire des commissions

➤ Commission Voyages INTER CCR :

- Le Loiret (CCR SMACL) pour 2 jours/1 nuit (Gien, Saint-Benoît/Loire et Orléans) aura lieu entre les 22 et 25 avril 2025
- La Thaïlande (CCR MACIF) pour un séjour de 13 jours/10 nuits) du 12 au 24 janvier 2025 et du 24 janvier au 5 février 2025 réunira 40 personnes pour chacun des deux groupes.

➤ **Commission Tourisme :**

- Le voyage dans les Pouilles qui a eu lieu du 22 au 29 septembre 2024 a dégagé un résultat positif de 468 € qui sera redistribué aux participants à raison de 12 € par participant.
- Projets 2025
 - La croisière sur le Rhône (6 jours/5 nuits) du 17 au 22 mai 2025 n'enregistrant que 8 inscrits, est abandonnée.
 - Un séjour-club au soleil (8 jours/7 nuits) du 18 au 25 septembre 2025 à Rhodes sera diffusé en début d'année 2025.
 - L'escapade à Versailles (3 jours/2 nuits) sur la 1^{ère} quinzaine d'avril sera diffusée fin novembre 2024.

➤ **Commission Randonnées :**

- La commission INTER CCR randonnées a eu un peu de mal pour finaliser les calendriers de cette fin d'année, faute de propositions suffisantes des participants, un peu moins nombreux qu'avant le COVID, et dont le CCR MAIF représente toujours la moitié environ.
- Pourtant, une nouvelle offre est inscrite le mercredi depuis fin octobre : un parcours plus court et moins rapide, une "rando douce". Chaque sortie compte déjà une douzaine de personnes.
- Le bilan financier positif de la semaine de randonnées 2024 dans le Cotentin a permis de reverser 76 € à chaque participant (dont 20 MAIF sur 52 au total). La date du repas des randonneurs à suivre organisé par le CCR SMACL est fixée au 28 mars 2025, le choix du restaurant est en cours.
- L'inscription pour la semaine de randonnées 2025 organisée par le CR MACIF du lundi 26 mai au dimanche 1er juin 2025 au Pays basque a été lancée pour 56 places. A ce jour, nous enregistrons 43 inscrits seulement (dont 17 MAIF), ce qui risque de relever le coût final.
- La galette des rois 2025 organisée par le CCR SMACL aura lieu le mercredi 8 janvier.
- Les membres de la commission du CCR MAIF se sont réunis pour faire le point de l'activité et envisagent de modifier le texte de l'engagement annuel proposé aux randonneurs pour éviter la demande de certificat médical à chaque rentrée et d'améliorer la communication sur l'activité (par exemple, faire ressortir la nouveauté « rando douce »).

➤ **Commission Animations-Loisirs :**

- Le déjeuner d'automne a eu lieu au restaurant du Domaine du Griffier le 5 novembre avec 69 participants.
- Le tournoi de pétanque INTER CCR du 8 novembre a réuni 53 participants dont 26 MAIF
- La soirée Beaujolais du 26 novembre au restaurant du golf de Romagné a réuni 72 personnes.
- Un après-midi Scrabble est prévu le mardi 21 janvier 2025 à la salle des fêtes de Saint-Liguair.
- Le Loto traditionnel est fixé au jeudi 13 février 2025 à la salle des fêtes de Sainte-Pezenne.
- Une sortie au Cadre noir de Saumur et à l'Abbaye de Fontevraud est prévue le 5 juin 2025.

➤ **Commission Sociale :**

- La conférence CCR MAIF organisée par MAIF Solutions Financières qui a eu lieu le 17 octobre sur le thème « Préparer et optimiser sa transmission » a réuni 52 participants.
- La seconde conférence qui a eu lieu le 21 novembre 2024 avec pour thème « Organiser sa fiscalité » a réuni 25 participants.
- Ces 2 réunions feront l'objet d'un compte-rendu à destination de l'ensemble des adhérents.
- Publication sur notre site d'une brève sociale relative à « Octobre rose ».
- La Commission proposera aux autres CCR l'organisation d'une séance théâtrale sur les risques de la conduite automobile pour les seniors.

➤ **Commission AG et voyage après l'AG:**

- La prochaine Assemblée Générale aura lieu le mardi 10 juin 2025.
- L'escapade après l'AG en Terres Nantaises du mercredi 11 au samedi 14 juin 2025 (4 jours/3 nuits) enregistre 57 inscrits.

Prochain Conseil d'Administration

le vendredi 14 février 2025 à 14h15 - salle du CSE